

36^e assemblée générale ordinaire

Projet de Procès-verbal

Les membres de l'association Union de la Randonnée Verte du Doubs (URV) se sont réunis en assemblée générale le **samedi 9 février 2019 à Sancey**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 janvier 2018 à Gonsans
2. Rapport d'activité 2018
3. Rapport financier 2018 et affectation du résultat
4. Cotisations 2020
5. Orientations 2019 – budget prévisionnel 2019
6. Élections au conseil d'administration
7. Questions et informations diverses

Il a été établi une liste des membres présents et représentés, signée par chaque membre au moment de son entrée en séance, tant à titre de membre actif qu'en qualité éventuelle de mandataire.

L'assemblée est présidée par M. Lucien GRIFFOND en qualité de Président et Mme Sylviane ECOCHARD en est nommée secrétaire.

En 2018, le nombre d'adhérents était de **64**. Le tiers des membres à jour de cotisation étant présent ou représenté, l'assemblée peut valablement délibérer : **25** présents et **9** procurations.

Le Président ouvre la séance à 9 h 30 et rappelle l'ordre du jour communiqué à tous les adhérents.
2 assesseurs sont désignés.

Le Président demande si l'assemblée souhaite inscrire un point supplémentaire. *Non, l'assemblée n'a pas de point supplémentaire à inscrire à l'ordre du jour.*

Sont excusés :

- Madame C. BOUQUIN, Présidente du Conseil départemental du Doubs,
- Monsieur P. SIMON, Président du Comité Départemental du Tourisme, et Vice-président du Conseil départemental du Doubs,
- Monsieur Claude RAVIER, chef de service Tourisme au Conseil départemental du Doubs,
- Monsieur P. LEBUGLE, Directeur du Comité Départemental du Tourisme,
- Monsieur J.-M. BOILLON, Président de la Fédération départementale des chasseurs du Doubs,
- Et tous les adhérents dont la liste est en bas de page de l'**annexe 1** du présent procès-verbal.

Sont présents :

- Monsieur Christian BRAND, président de la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe
- Monsieur Frédéric CARTIER, maire de Sancey,
- Monsieur Jean-Pierre BASSELIN, Président du Comité départemental du Doubs de la FFRandonnée,
- Monsieur Léonard SCHAUSS, développeur des activités de pleine nature au Département,
- Ainsi que tous les adhérents dont la liste est en **annexe 1** du présent procès-verbal.

Le Président remercie tous les participants présents (70 personnes) et plus particulièrement les bénévoles du Club de rando du Vallon de Sancey qui ont bien voulu apporter leur aide dans l'organisation de cette

assemblée. La parole est donnée à leur nouveau président, M. Daniel PONÇOT. Puis c'est au tour de M. Frédéric CARTIER, maire de Sancey, pour une petite présentation de sa commune. Enfin, M. Christian BRAND, président de la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe, conclut la présentation de ce vaste territoire attractif, aux nombreux itinéraires de randonnée.

I – Approbation du PV

- de l'assemblée générale ordinaire du 27 janvier 2018 : *approuvé à l'unanimité.*

II – Rapport moral et d'activités.

Lecture est faite de ce rapport par le Président Lucien GRIFFOND :
Quelques éléments essentiels sont présentés, le rapport complet ayant été envoyé à tous les adhérents.

Dans le rapport, sont intégrés en annexes les comptes rendus reçus de certains adhérents. À noter : le fonctionnement mis en place par les C.C. du Pays de Maïche et du Plateau du Russey apporte toute satisfaction tant aux bénévoles qu'aux collectivités.

Le rapport moral et d'activité est adopté à l'unanimité.

III – Rapport financier.

Rappel : la tenue de la comptabilité est effectuée par Sylviane ECOCHARD, salariée, mais elle n'a pas la délégation de signature. Les chèques sont signés par le Président ou la Trésorière. La trésorière vérifie les comptes à mi-exercice et en fin d'exercice, voire plus si nécessaire.

Le rapport financier et les documents comptables ont été envoyés à tous les adhérents (un rappel de la réglementation y est intégré). Les éléments essentiels sont présentés par Sylviane ECOCHARD :

- le compte de résultat au 31 décembre 2018, **créditeur de 1 397,83 €** : *suite aux explications données, pas de remarque.*

- le bilan au 31 décembre 2018 : une ligne « fonds propres » a été ajoutée correspondant au fonds associatif auquel est ajouté/retranché le report à nouveau. *Pas de remarque*

- les fonds dédiés :

- provisions pour charges salariales exceptionnelles maintenues à 6 000 €

- provisions pour engagement à réaliser en 2019 : 4 500 € pour l'achat de matériel de balisage.

Puis Annie BENIER-ROLLET, trésorière, présente son rapport sur la tenue de la comptabilité et sa vérification complète. Rien de particulier n'est à signaler.

L'affectation du résultat de l'exercice : le bénéfice de **1 397,83 €** est affecté au poste « report à nouveau » : *validé à l'unanimité par l'assemblée.*

Le rapport financier est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

Quitus est donné à la trésorière et aux administrateurs.

Le Président sollicite l'assemblée pour demander un vérificateur aux comptes : pas de candidat.

IV – Cotisations 2020 :

Proposition de ne pas augmenter le montant des cotisations : *l'assemblée adopte à l'unanimité le montant des cotisations 2020.*

Individuels de la section randonnée de l'URV : 10 € - Associations : 16 € - Communes : 40 € - Communauté de communes : au prorata du linéaire à entretenir défini ci-dessous :

100 €	Pas d'itinéraires à entretenir	180 €	De 101 à 150 km à entretenir
120 €	Moins de 50 km à entretenir	240 €	De 151 à 200 km à entretenir
140 €	De 51 à 100 km à entretenir	360 €	Plus de 200 km à entretenir

V – Orientations 2019 et Budget prévisionnel 2019

Le Président informe l'assemblée de la reconduction de la convention de partenariat en 2019. Le souhait du Département est de maintenir l'animation du réseau, ne pas perturber l'équilibre et réfléchir à une stratégie pour maintenir ce réseau.

L'URV poursuivra ses missions habituelles en 2019.

Lecture est faite du budget prévisionnel : celui-ci est susceptible d'évoluer (**annexes 3 et 3bis**). Rien de particulier par rapport aux années précédentes. À noter une diminution du montant de la subvention si l'on se réfère au nouveau mode de calcul des tronçons communs avec les GR® et GR® de Pays (voir budget primitif en annexe 3).

Le budget prévisionnel 2019 est adopté à l'unanimité.

VI – Élections au conseil d'administration

Rappel : 5 démissions en 2018/2019. **Deux nouveaux candidats** se présentent (candidatures validées par le CA du 15 janvier 2019 comme stipulé dans les statuts).

L'assemblée valide à l'unanimité le vote à main levée.

M. Maurice GRESSET, responsable sentiers du Club Rando du Vallon de Sancey : *élu à l'unanimité*

M. Robert GRILLON, responsable du Club des marcheurs de Grand-Charmont : *élu à l'unanimité.*

Le conseil d'administration se compose de 8 membres actifs (annexe 2)

VII – Questions et informations diverses

Les adhérents ont la possibilité de publier les itinéraires qu'ils entretiennent sur le site de l'URV. Pour cela, ils doivent envoyer leurs documents prêts à l'emploi et sous format numérique au secrétariat.

Présentation des manifestations à venir.

En 2020, *l'assemblée générale de l'URV* sera organisée avec l'aide de l'association Union Sportive de Novillars.

Les « Mardis de l'URV » en 2020 : 17 mars par March'en Thise – 21 avril par Les Randonneurs du Plateau de Maîche – 19 mai par Avalfort – 16 juin par les Marcheurs Audincourtois – 15 septembre par l'USB Montagne – 13 octobre par la commune de Naisey-les-Granges.

Rien de particulier par ailleurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00.

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président
Lucien GRIFFOND



la secrétaire de séance
Sylviane ECOCHARD





Association loi 1901 n° 09777 – JO du 29/12/1983
 N° RNA : W253000232 (anc. Réf. 0253003114)
 Adhérente n° 05766 à la FFRandonnée
 N° SIRET : 490 946 720 00037 – Code APE : 9312Z
 Siège social : Mairie – 2 rue de la Gare – 25560 Frasne

ANNEXE 1

Liste des adhérents de l'URV présents ou représentés à l'assemblée générale ordinaire du 9 février 2019 à Sancey

US Novillars	CC des 2 Vallées Vertes
March'en Thise	Avalfort - Saône
La Clé de Franois	USB Montagne Baume-les-Dames
Comité des Fêtes de Villers-St-Martin	COR Rougemont
Randonneurs en Pays L'Islois – Lanthenans	Club Rando du Vallon de Sancey
A.F.R. de la Vallée et des Monts – Pont-les-Moulins	C.C. du Pays de Sancey-Belleherbe
Maison Pour Tous de Pont-de-Roide	La Randonnée Hérimoncourtoise - Bavans
Club des marcheurs de Grand-Charmont	Randonnée du Grand Mont – St-Maurice Colombier
Les Randonneurs de Mandeuire	Les Marcheurs Audincourtois - Audincourt
Club Tourisme et Loisirs Vuillafans	GC Plateau de Montrond
Randonner au Pays de Courbet	Sentiers entre ciel et Loue - Mouthier
R.B.C. Saules	Randonneurs des 3 Cantons - Evillers
Rando du Dahon – Valdahon	Commune de Laviron
Commune de Vennes	Commune de Naisey-les-Granges
C.C. du Val de Morteau	Les Randonneurs du Plateau - Maîche
Les randonneurs du Plateau de Belleherbe	Val d'Usiers Loisirs Détente
Les Randonneurs des Sapins - Levier	Section Randonnée de l'URV : Lucien Griffond – Sylviane Ecochard – Roger Figuereo – Michel Hanriot-Colin – Martine Debarle

Adhérents excusés, non représentés : les Randonneurs d'Arbouans - C.C. Loue-Lison Ornans - AVCL Vercel - C.C. du Pays de Maîche - C.C. du Plateau du Russey

ANNEXE 2

Composition du conseil d'administration après l'assemblée générale ordinaire du 9 février 2019 à SANCEY

Secteurs	Nom-Prénom	Association/collectivité d'appartenance	
Besançon et environs	BENIER-ROLLET Annie	Association March'en Thise	Trésorière
Doubs Central	BELPERIN Roger	Association COR Rougemont	Administrateur
	DORNIER Pierre	Association Randonneurs en Pays L'Islois	Vice-président
	GRESSET Maurice	Association Club rando du Vallon de Sancey	Administrateur
Pays de Montbéliard	GRILLON Robert	Association Club des marcheurs de Grand-Charmont	Secrétaire
	VIGNERON Marc	Association Randonnée Hérimoncourtoise	Administrateur
Pays Loue Lison	CHARBONNIER Jean-Marie	Association Randonner au Pays de Courbet	Administrateur
Pays du Haut-Doubs	GRIFFOND Lucien	Section randonnée de l'URV	Président

ANNEXE 3 : budget prévisionnel 2019

Projet de Budget primitif établi au 1er janvier 2019

Charges	Budgété	€ du km	Produits	Budgété	€ du km
Charges de personnel	22 130 €	7,58 €	Cotisations	3 300 €	1,13 €
Frais entretien/balissage	30 575 €	10,47 €	Subvention Conseil départemental	51 965 €	17,80 €
Fonctionnement URV	6 520 €	2,23 €	Produits de la vente du guide	465 €	0,16 €
Achat de matériel	4 500 €	1,54 €	Reprise sur fonds associatif	4 000 €	1,37 €
Autres charges	985 €	0,34 €	Autres produits	830 €	0,28 €
Dotation aux provisions	350 €	0,12 €	reprise sur provisions	4 500 €	1,54 €
TOTAL	65 060 €	22 €	TOTAL	65 060 €	22 €

sur la base de 2550 km à 19 € et 370 km de tronçons communs GR[®]/GR[®]P à 9,50 € **soit 2920 km**

Subvention : -1,20 €/km soit -3 504 €

Charges			Produits		
I - Charges directes affectées à la réalisation du projet subventionné	BP 2019	Réalisé 2018	I - Produits affectés directement à la réalisation du projet subventionné	BP 2019	Réalisé 2018
60 - Achats	4 500,00 €	1 901,61 €	74 - Subventions d'exploitation	51 965,00 €	57 000,00 €
Matériel pour l'entretien et le balissage	4 500,00 €	1 901,61 €	Conseil départemental du Doubs		57 000,00 €
61 - Services extérieurs	29 075,00 €	26 770,17 €	base de 2 550 km à 19 €	48 450,00 €	
Assurances	1 305,00 €	1 290,97 €	base de 370 km à 9,50 € TC GR/GRP	3 515,00 €	
Profession Sport 25	420,00 €	416,00 €			
Indemnités Entretien et balissage	27 350,00 €	25 063,20 €	78 - Reprise sur fonds dédiés et dotations	4 500,00 €	0,00 €
62 - Autres services extérieurs	1 500,00 €	1 699,10 €	Reprise sur engagements à réaliser	4 500,00 €	0,00 €
Déplacements sur les itinéraires	1 500,00 €	1 699,10 €			
64 - Charges de personnel	22 130,00 €	21 000,87 €			
Salaires	17 850,00 €	17 127,17 €			
Charges patronales	4 200,00 €	3 793,70 €			
Médecine du travail	80,00 €	80,00 €			
68 - Dotation aux provisions	350,00 €	4 500,00 €			
Risques d'exploitation	350,00 €	0,00 €			
Engagements à réaliser : achat matériel	0,00 €	4 500,00 €			
68 - Charges exceptionnelles	0,00 €	7,00 €			
Ecart ventes topos 2017	0,00 €	7,00 €			
II - Charges indirectes : frais de fonctionnement	BP 2019	Réalisé 2018	II - Produits liés au fonctionnement	BP 2019	Réalisé 2018
60 - Achats	300,00 €	415,29 €	75 - Autres produits de gestion courante	4 000,00 €	4 472,50 €
Fournitures administratives	300,00 €	415,29 €	Cotisations	3 300,00 €	3 378,00 €
Matériel informatique	0,00 €	0,00 €	Produits divers (AG)	700,00 €	1 094,50 €
61 - Services extérieurs	2 300,00 €	1 579,15 €	76 - Produits financiers	130,00 €	133,94 €
Assemblée générale	1 700,00 €	1 579,15 €	Intérêts du livret associatif	130,00 €	133,94 €
Location bureau	600,00 €	0,00 €	77 - Autres produits exceptionnels	0,00 €	52,19 €
62 - Autres services extérieurs	3 920,00 €	3 600,64 €	Ecart charges sociales exercice antérieur	0,00 €	22,19 €
Déplacements conseil administration	1 500,00 €	1 095,00 €	Ecart honoraires Profession sport 2017	0,00 €	30,00 €
Déplacements fonctionnement	1 000,00 €	1 106,00 €			
Affranchissements	350,00 €	364,05 €	78 - Reprise sur fonds dédiés et dotations	4 000,00 €	0,00 €
Télécom	900,00 €	877,83 €	Reprise sur fonds associatif	4 000,00 €	0,00 €
Services bancaires	170,00 €	157,76 €			
III - Autres charges	BP 2019	Réalisé 2018	III - Autres produits	BP 2019	Réalisé 2018
60 - Achats	0,00 €	0,00 €	70 - Produits de l'activité courante	465,00 €	2 195,23 €
Prestations	0,00 €	0,00 €	Vente topoguides URV	465,00 €	2 195,23 €
62 - Autres services extérieurs	985,00 €	928,60 €	Prestations	0,00 €	0,00 €
Publicité, publications (6236)	150,00 €	140,00 €	70 - Produits des activités annexes	0,00 €	20,90 €
Cotisations autres organismes	235,00 €	235,00 €	Port et emballage	0,00 €	20,90 €
Réceptions	600,00 €	553,60 €			
658 - Charges diverses	0,00 €	74,50 €			
Charges diverses de gestion courante	0,00 €	74,50 €			
TOTAUX	65 060,00 €	62 476,93 €	TOTAUX	65 060,00 €	63 874,76 €
Solde créditeur		1 397,83 €	Solde débiteur		

ANNEXE 3 bis

Quelques commentaires concernant le budget prévisionnel 2019		
Postes	BP 2019	Observations
Achat de matériel	4 500 €	Peu de stock au 31 décembre, les devis reçus font apparaître une dépense conséquente
Assurance et PS25	1 305 € 420	Assurance et PS25 inchangés
Indemnités de balisage	27 350 €	Indemnité théorique versée aux adhérents : calculée sur la base de 2 550 km à 10 €/km et 370 km à 5 €/km
Déplacements sur les itinéraires	1 500 €	Ces déplacements comprennent les contrôles, les journées formation, les évaluations et les réunions de secteur
Charges de personnel	Salaires : 17 850 € (+ 723 € + 4%) Charges : 4 280 € (+ 406 € + 10,5%)	Augmentation des charges en raison du classement dans le groupe 4 à compter du 1 ^{er} janvier 2019
Pour les autres postes		Inscription des sommes en fonction des dépenses 2018
Subvention	51 965 € (- 3 504 €)	Une baisse de la subvention en raison du nouveau calcul de celle-ci : 2 550 km à 19 € et 370 km à 9,50 € Voir le budget primitif page précédente
Reprise sur engagements à réaliser	4 500 €	Provision effectuée en fin d'exercice 2018 pour l'achat de matériel
Reprise sur le fonds associatif	4 000 €	Pour l'équilibre du budget
Vente du guide URV	465 €	Cette estimation correspond à la vente totale du stock au diffuseur régional